

Ministry of Health and Long-Term Care
Health System Accountability and Performance Division
Performance Improvement and Compliance Branch

Ottawa Service Area Office
347 Preston St., 4th Floor
Ottawa ON K1S 3J4

Bureau régional de services d'Ottawa
347, rue Preston, 4^e étage
Ottawa (Ontario) K1S 3J4

**Ministère de la Santé et des Soins de
longue durée**

Division de la responsabilisation et de la performance du
système de santé
Direction de l'amélioration de la performance et de la
conformité

Telephone: 613-569-5602
Facsimile: 613-569-9670

Téléphone : 613 569-5602
Télécopieur : 613 569-9670

 Copie du titulaire de permis Copie destinée au public

Date(s) d'inspection	Numéro d'inspection	Type d'inspection
5, 6 et 9 janvier 2012	2012_034117_0002	Suivi
Titulaire de permis		
SOINS CONTINUS BRUYÈRE 43, RUE BRUYÈRE, OTTAWA (ONTARIO) K1N 5C8		
Foyer de soins de longue durée		
RÉSIDENCE SAINT- LOUIS 879, CHEMIN PARC HIAWATHA, OTTAWA (ONTARIO) K1C 2Z6		
Inspecteur(s)		
LYNE DUCHESNE (117)		
Résumé de l'inspection		
<p>Cette inspection a été menée dans le cadre d'une inspection de suivi.</p> <p>Au cours de l'inspection, l'inspecteur s'est entretenu avec le directeur principal, Planification et programmes résidentiels, le directeur des programmes aux résidents, le directeur des soins, une infirmière autorisée de l'unité de soins, plusieurs infirmières auxiliaires autorisées, plusieurs préposés aux services de soutien personnel et un résident en particulier.</p> <p>Au cours de l'inspection, l'inspecteur a examiné le dossier de santé de deux résidents identifiés et observé les soins fournis à ces résidents.</p> <p>Les protocoles d'inspection suivants ont été utilisés en tout ou en partie pendant cette inspection :</p> <ul style="list-style-type: none"> • comportements réactifs. <p><input type="checkbox"/> Aucun non-respect n'a été constaté au cours de cette inspection.</p>		

NON-RESPECTS

Définitions

- AE** — Avis écrit
PRV — Plan de redressement volontaire
RD — Renvoi de la question au directeur
OC — Ordres de conformité
OTA — Ordres, travaux et activités

Le présent document constitue un avis écrit de non-respect de la disposition 1 de l'article 152 de la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée* (LFSLD).

Un non-respect des exigences prévues par la LFSLD a été constaté. (Une exigence prévue par la LFSLD s'entend d'une exigence telle que définie au paragraphe 2 (1) de la LFSLD, sous l'intitulé « exigence prévue par la présente loi ».

LES NON-RESPECTS, LES ACTIONS OU LES ORDRES SUIVANTS SONT MAINTENANT CONFORMES AUX EXIGENCES :

NON-RESPECTS CORRIGÉS				
EXIGENCE	TYPE DE MESURE OU D'ORDRE	N° DE MESURE OU D'ORDRE	N° DU RAPPORT D'INSPECTION	N° D'IDENTIFICATION DE L'INSPECTEUR
LFSLD, L.O. 2007 chap. 8, art. 6	AE	1	2011_042148_0016	117
LFSLD, L.O. 2007 chap. 8, art. 6	AE	2	2011_038197_0008	117
LFSLD, L.O. 2007 chap. 8, art. 6	AE	3	2011_036126_0015	117
LFSLD, L.O. 2007 chap. 8, art. 6	AE	4	2011_034117_0028	117
Règl. de l'Ont. 79/10, r. 53.	OC	901	2011_034117_0028	117

Date de délivrance : 9 janvier 2012

Signature de l'inspecteur : Copie originale signée par Lyne Duchesne.